

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 483 770**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 11414**

(54) Pince pour enlever les tiques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 D 1/00; A 61 B 17/30.

(22) Date de dépôt..... 10 juin 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 10 juin 1980, n° G 80 15 364.6.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 11-12-1981.

(71) Déposant : ELLERSTORFER Herbert, résidant en RFA.

(72) Invention de : Barbara Geissler et Herbert Ellerstorfer.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménié,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à une pince pour enlever les tiques.

Lorsqu'on utilise une pince normale à bras droits pour enlever les tiques de la peau des animaux, la pression de fermeture s'exerce à la main. On exerce généralement une pression de fermeture suffisamment élevée pour écraser et tuer la tique. Si on enlève alors la tique en tirant bien droit, les ventouses ne se séparent pas de la peau, se détachent du corps de la tique et peuvent amener des inflammations dans la peau de l'animal. Si on essaie d'enlever la tique en faisant tourner la pince, les ventouses s'en détachent également, car elles ne se sont pas séparées de la peau avant la mort de la tique.

L'objet de l'invention est donc de créer une pince du type mentionné au début qui convienne mieux pour détacher des tiques en se sens qu'elle permet avec sécurité de détacher les ventouses de la peau et d'enlever la tique vivante. Pour atteindre cet objet, l'invention prévoit que la pince a la forme, connue en soi, d'une pince croisée ; et que la pince croisée est conçue pour une ouverture de 3 mm et une pression de fermeture de 200 à 300 grammes et que sa zone de prise présente une région dont la section est arrondie pour prendre approximativement une forme circulaire.

L'ouverture d'environ 3 mm est suffisante pour que d'une part la tique soit solidement saisie mais d'autre part ne soit pas écrasée. Selon l'expérience, une pression de fermeture de 200 à 300 grammes n'écrase pas une tique. Grâce aux valeurs conformes à l'invention de l'ouverture et de la pression de fermeture, on arrive donc à utiliser une pince croisée de façon commode pour enlever les tiques. La zone ronde de la prise est nécessaire parce qu'après avoir saisi la tique, on doit faire tourner lentement la pince pour que la tique vivante détache ses ventouses de la peau de l'animal. Cette rotation de la pince n'est pratiquement possible, de la façon régulière, sans saccade et lente qui est nécessaire, que si la zone de prise, là où on la saisit, a une section non pas angulaire mais arrondie.

Il est particulièrement approprié et avantageux que la pression de fermeture est étudiée pour être d'environ 250 grammes.

Selon l'expérience, cette pression de fermeture autorise au mieux une saisie sûre de la tique sans écrasement.

Il est particulièrement approprié et avantageux également que la zone de prise porte à son extrémité supérieure une pièce 5 de section circulaire. Cette pièce que l'on connaît sur un compas, permet d'effectuer la rotation désirée de façon particulièrement favorable.

Il est particulièrement approprié et avantageux également que les surfaces des mors comportent un cannelage. Des surfaces 10 de mors cannelées, au contraire de surfaces de mors lisses, autorisent une meilleure saisie de la tique, également pendant sa rotation et son extraction.

Il est particulier et avantageux encore que les mors comportent des creux qui courent en direction longitudinale et dont les 15 surfaces sont tournées l'une vers l'autre. Ces creux sont adaptés à la forme de la tique et accroissent la surface de contact entre la tique et le mors.

Il est particulièrement approprié et avantageux de plus que la longueur totale soit de 15 à 16 cm, de préférence environ 20 15,5 cm. Cette longueur autorise une manoeuvre, simplifiée et plus facile pour extraire la tique, de la pince.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en se référant aux dessins annexés sur les- 25 quels :

la figure 1 est une vue latérale d'une pince pour enlever les tiques et

la figure 2 est une vue de l'avant, se rapportant à la pince selon la figure 1.

La pince selon le dessin comporte en haut une pièce 1 dont la section est sensiblement circulaire et qui présente extérieurement un moletage sous forme de rainures longitudinales. Cette pièce 30 1 porte deux bras 2 qui se croisent en 3. Les bras 2 sont réunis par soudure en haut à la pièce 1 et forment, jusqu'au point de croisement 3, une zone de prise 4. A la partie inférieure des bras 35 2 sont prévus des mors 5 dont les surfaces 6 sont en creux et com-

portent un cannelage.

Bien entendu diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux dispositifs qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemple non limitatif sans sortir du cadre 5 de l'invention.

## REVENDICATIONS

1. Pince pour enlever les tiques, caractérisée en ce qu'elle a la forme, connue en soi, d'une pince croisée ; et en ce que la pince croisée est conçue pour une ouverture de 3 mm et une pression de fermeture de 200 à 300 grammes et en ce que sa zone de prise (1, 4) présente une région dont la section est arrondie pour prendre approximativement une forme circulaire.

2. Pince selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pression de fermeture est étudiée pour être d'environ 250 grammes.

3. Pince selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que la zone de prise porte à son extrémité supérieure une pièce (1) de section circulaire.

4. Pince selon l'une des revendications 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que les surfaces des mors (6) comportent un cannelage.

5. Pince selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que les mors (5) comportent des creux qui courrent en direction longitudinale et dont les surfaces sont tournées l'une vers l'autre.

6. Pince selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que sa longueur totale est de 15 à 16 cm, de préférence environ 15,5 cm.

Fig. 1      Fig. 2

